# Intervention précédant le vote sur le Rapport du Conseil

# Colette Chouraqui-Sepel

Quelle bonne idée a eu le Conseil que de décider de mettre à l'ordre du jour de notre Assemblée Générale un vote nous permettant de nous déterminer pour ou contre son rapport et son action. Voilà ce que je me suis dit dès l'ouverture du document, et qu'Eric Laurent n'aille pas penser que je le pastiche car la lettre qu'il a adressée à Pierre Bruno et dont il nous a fait parvenir copie ne nous est arrivée que bien plus tard.

Le Conseil prend donc l'initiative de nous poser la question de confiance et je l'en remercie. La question est triple :

### Première question

Etes-vous d'accord avec le diagnostic de ce dont souffre l'ECF, c'est-à-dire nous tous, et que Guy Briole, Président du Conseil, a défini comme une crise de confiance dont il fait remonter l'apparition à la date de la conférence institutionnelle du 20 septembre 1997 (cf. son texte dans le numéro spécial de Débats du Conseil d'avril 1998). A cette première question, je réponds oui.

### Deuxième question

Le Conseil nous interroge sur la pertinence et la validité du traitement qu'il a mis en œuvre pour traiter cette crise de confiance.

### Troisième question

Il nous demande aussi de nous prononcer sur la nécessité de poursuivre le même traitement ou d'en changer, afin que demain, notre Ecole reste une Ecole de psychanalyse (et de psychanalystes).

Permettez-moi de développer brièvement quelques points avant et afin de répondre à la deuxième et à la troisième question.

#### Premier point

Oui, la crise de confiance apparaît bien à la conférence institutionnelle du 20 septembre 1997, convoquée par le Conseil sous le titre " la procédure de la passe, son règlement actuel, le projet de modification présenté par le Conseil " .

## a/ Communiqué du Conseil, courrier de septembre 1997 :

" Le Conseil, après avoir examiné les résultats d'ensemble des travaux du deuxième Collège de la passe... a conclu qu'il convenait de modifier sans tarder quelques dispositifs du règlement actuel de la procédure et partant d'ouvrir dès cette rentrée de septembre un large débat préalable à l'Assemblée générale extraordinaire qui sera amenée en octobre à statuer sur ces modifications ".

b/ Lors de la conférence institutionnelle, le Conseil fait état des dysfonctionnements repérés (la protestation d'un passant contre sa non-nomination, les oublis à répétition du dernier secrétariat) et propose d'y remédier en créant un Cartel-secrétaire. Le débat est vif et réel, de nombreuses personnes y participent, je fais moi-même remarquer qu'il ne suffit pas d'accoler le label Cartel au Secrétariat pour qu'il soit moins oublieux, et que l'étoffer suffirait peut-être ; reportez-vous aux documents de la conférence institutionnelle que le Conseil a pris le soin d'éditer.

### c/ Conclusion du Conseil (dans ce même document) :

"Le débat doit être poursuivi, l'information doit être diffusée, le vote est prématuré ... car il serait fâcheux que l'ECF déroge à cette louable coutume qui fait que depuis 15 ans, les diverses réformes

ont toujours été acquises à l'unanimité (là, je dois avouer que ma pente est bien plus unitaire qu'unanimitaire !), le Conseil sursoit à l'Assemblée générale extraordinaire.

### Deuxième point

Le Conseil met en application son traitement par l'information et le débat.

- L'édition par le Conseil et la diffusion aux membres en octobre de deux textes de J.-A. Miller, Spartam Nactus es et Enchiridion du psychanalyste militant, que viendront compléter en novembre les documents 1 et 2 de la passe, édités cette fois par l'AMP.
- L'apparition en décembre d'une nouvelle publication intitulée Débats du Conseil.

#### Du côté débat :

Aux conférences institutionnelles convoquées par le Conseil succède dès le 5 octobre 1997 la série des "Conversations", à l'initiative du Délégué Général de l'AMP. Le Conseil pour sa part réunit les membres de l'ECF en petits groupes puis organise le 15 mars 1998 un séminaire de réflexion et convoque le 14 juin 1998 sa dernière conférence institutionnelle sur le thème "qui doit gérer et diriger l'Ecole".

Et enfin et parallèlement, le lancement en mars 1998 de l'outil indispensable à l'information comme au débat, AMP-messager, dont je dirai simplement qu'il est regrettable qu'en réduisant par sa forme de courrier virtuel l'érotisation et la sensualité des échanges, il ait ouvert la porte à l'obscénité.

Que puis-je dire de ce traitement ? Il semble que le Conseil ait pensé faire baisser " le pouls agité " des membres de l'ECF (diagnostic de J.-P. Klotz le 23 septembre 1997) en élargissant leur horizon, en les dépolarisant de l'ECF pour leur ouvrir les perspectives de l'AMP. Bien. Pourquoi pas ?

## Troisième point

La crise de confiance, loin de diminuer, s'exacerbe. Le débat, loin d'être promu, s'éloigne. L'abondance d'informations finit par faire naître la confusion, voire suspecter la désinformation, ce qui me fait suggérer à Guy Briole, au lendemain de la Conversation de Paris du 17 mai 1998, qu'il serait peut-être hygiénique de suspendre la publication de Débats du Conseil qui, coincée entre le Séminaire de politique lacanienne de J.-A. Miller et les Journées d'Automne à venir sur "Clinique et politique de la psychanalyse", risque dès lors de passer, non plus pour une saine entreprise de transparence, mais pour une entreprise de rectification orthodoxe.

Je vous propose un exemple tiré de la lecture des Débats du Conseil que j'ai l'habitude de lire attentivement et dans l'ordre, de la première à la dernière page.

Avril 1998 - numéro spécial - CR du séminaire de réflexion du Conseil du 15 mars 1998

- page 3 : " La permutation ne relève pas que de l'automaton ".
- " Le choix du Président de l'Ecole est un acte de notre vie associative (...) c'est un ensemble que nous devons mettre au travail ... "

Là, je suis d'accord.

- page 14 du même numéro
- J.-P. Klotz nous rappelle qu'il va falloir constituer avant l'été le Comité restreint, qui aura la faculté de proposer des modifications statutaires aux statuts de l'ECF, lors d'une Assemblée générale extraordinaire que le Conseil convoquera au cours de l'année 1999.

Je me dis alors que voilà le lieu où proposer que l'Ecole choisisse désormais son Président. Je suis pour et me propose donc de participer à ce Comité restreint en envoyant ma candidature à Guy Briole, candidature, Guy, que je maintiens.

- page 16 du même numéro

En rentrant du séminaire de réflexion du Conseil, c'est-à-dire le 15 mars 1998 au soir, J.-R. Rabanel s'est déjà porté candidat pour la présidence de l'ECF. Là alors, je ne comprends plus rien!

Est-il bien nécessaire de poursuivre ? Les Débats du Conseil suivants (mai 1998 n°7, n°8; juin 1998) m'apprendront que Pierre Bruno ne sera pas le prochain Président de l'Ecole, qu'il y a de bons et de mauvais jumelages, que celui entre l'ACF-TMP et Rio est particulièrement scandaleux, que M.-J. Sauret est un lanceur de boules puantes, etc ...

Est-il finalement si étonnant que deux membres du Conseil, P. Bruno et M.-J. Sauret, ainsi mis à l'index et malmenés par leurs collègues, finissent par devenir moins assidus aux séances où ils ont à les rencontrer ? Que font alors leurs chers collègues ? Ils les poussent dehors et pourvoient à leur remplacement.

Voilà un traitement de la crise que je qualifie d'incorrect, d'" unfair ", un procédé que je réprouve. Et là, je ne suis plus du tout d'accord. Je voterai donc non à la deuxième question.

Il est du coup évident que je vote également non à la troisième, au traitement futur que nous propose le Conseil : l'Ecole Une et Unanime dans l'AMP. Car, comme Freud qui le faisait remarquer en janvier 1924, en pleine période de crise, aux membres du Comité, je ne pense pas que le débat et l'avancée théorique puissent exister dans l'unanimité, encore moins quand cette unanimité est prétendue constituée d'exceptions !

Je vous proposerai pour conclure deux suggestions, deux suggestions d'autodiscipline qui pourraient peut-être, si c'est encore possible, traiter cette crise de confiance.

- la première : que chacun de nous s'applique à ne parler qu'en son nom propre et à ne rapporter que ce qu'il a lui-même entendu.
- la deuxième m'est soufflée par Marie-Hélène Brousse, qui l'exprime dans le dernier Débats du Conseil d'octobre 1998, page 12. Comme elle et avec elle, j'en appelle à la discipline de l'argumentation conjointe. Mais je ne pense pas comme elle que cela soit possible au sein de la "Grande Conversation" ou du "Cartel Généralisé".